



Depot de garantie bail professionnel

Par **chris506**, le **08/03/2008** à **06:12**

bonjour

j'aimerais savoir si la l'article 10 de la LOI n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat concernant le montant du depot de garantie s'applique à un bail professionnel.

je dois signer un bail professionnel lundi et l'agence immobiliere a prevu dans le contrat deux mois de depot de garantie.

Merci de votre reponse.

Par **Erwan**, le **08/03/2008** à **21:05**

Bjr,

la réforme du 8 février 2008 modifie la loi du 6 Juillet 1989 relative aux baux d'habitation.

Elle ne s'applique pas aux baux commerciaux ni aux baux profesionnels.